

A propos du Parcours Triennal 2020-2022

Quelques nouvelles de la validation de notre Parcours Triennal. Le remplissage de vos actions sur la plate forme parcourspro.online se déroule bien puisque déjà **près de 450 dermatologues ont obtenu leur validation.**

Nous n'avons pas encore reçu le courrier officiel émanant du CNOM qui devait nous inciter à cette formalité obligatoire, et ce pour des raisons organisationnelles de leur côté. Cependant les dernières informations que nous avons eues à ce sujet début janvier 2023 confirment cette obligation légale de validation.

Une information importante : le certificat de la validation obtenue est imprimable et téléchargeable à partir de votre espace sur cette plateforme. Ce site étant géré par la FSM (Fédération des Spécialités Médicales qui regroupe les 46 CNP), celle-ci s'est proposée d'adresser directement votre attestation par voie dématérialisée sur un espace du CNOM qui est en train de se mettre en place à cet effet. *Vous n'aurez donc pas besoin de l'adresser vous-même.* Pour tous ceux qui ont obtenu leur validation, il est prévu que vous receviez prochainement un mail de la part de la FSM vous demandant l'autorisation de cette procédure conformément à la loi RGPD.

Des dossiers restent néanmoins en attente et ce pour plusieurs raisons :

-Si vous n'avez pas renseigné suffisamment d'actions nécessaires pour obtenir la validation, il s'affiche un message en bas de la page indiquant le nombre et la nature des actions manquantes et vous invitant à les compléter.

*-Si vous n'êtes pas retourné dans l'onglet modifier ou vérifier vos données, une fois le quota requis obtenu, là encore vous ne pouvez pas demander votre validation. Cette phrase « modifier ou renseigner vos données » s'affiche aussi au bas de la page. Il est indispensable que vous mettiez à jour vos coordonnées, puisque c'est par voie dématérialisée que vous recevez le lien permettant de télécharger l'attestation. Erreurs fréquemment rencontrées : *mauvais n° RPPS* (numéro à 11 chiffres, attention au nombre de 0) ; *adresse mail erronée* ;... Tant que cette étape n'est pas correctement réalisée, le message de demander sa validation ne s'affiche pas. Cette omission est très fréquente et concerne près de la moitié des dossiers en attente.*

-Si vous avez renseigné des actions qui ne peuvent être prises en compte, en particulier toutes celles qui ont été réalisées avant 2020 : DU, congrès, Un congrès ne valide qu'une action et ne peut être tronçonné en plusieurs formations différentes (plusieurs sessions de FMC par exemple) mais il peut être décliné tous les ans et être comptabilisé à chaque fois pour une formation. Par ailleurs les formations délivrées par des laboratoires (par exemple en esthétique) ne peuvent absolument pas être validantes.

-Si vous n'avez pas demandé la validation de votre parcours alors que tout est renseigné correctement. La phrase « demander la validation de mon parcours » s'affiche, vous devez cliquer dessus, certifier sur l'honneur l'exactitude des informations renseignées puis demander la validation.

-Si vous avez renseigné le bon nombre d'actions mais que certaines ne peuvent être prises en compte. Vous allez alors recevoir un message de notre part, indiquant quelles actions doivent être corrigées. Des modifications ont été apportées à la plateforme qui nous permettent de vous réinitialiser en mode « création d'un parcours » et renseigner de nouveau un parcours validant.

-Si vous vous êtes installés seulement en 2021 ou en 2022, vous ne pouvez pas être concernés par cette obligation. Vous n'avez donc rien à faire ! Je vous conseille de vous inscrire néanmoins sur cette plateforme qui, nous l'espérons, devrait servir d'outil pour la Certification Périodique mais sans renseigner votre parcours.

En résumé : si vous attendez votre attestation de validation et que celle-ci n'arrive pas dans les quelques jours suivant votre demande, c'est probablement que vous vous trouvez dans les cas de figure cités ci-dessus. Vérifiez bien toutes les étapes, le problème doit pouvoir se résoudre aisément.

A noter que le parcours triennal devait être validé en ce qui concerne les actions à réaliser avant décembre 2022, mais la demande de validation, elle, continue bien sûr à être à faire.

Il n'est pas trop tard pour se mettre en conformité !

Bonne validation

F Corgibet

Pour le CNP-DV